

Se regrouper pour économiser : le concept innovant d'une association arrive chez VOUS

Face à la précarité, nombreuses sont les personnes qui rognent sur leurs dépenses en matière de santé, à commencer par leur complémentaire. Pour que les tarifs restent abordables, une association propose des mutuelles groupées. Adopté dans 99 communes françaises, le dispositif va s'implanter bientôt à Epernay.



Hervé Houriez, de l'association Actiom, est venu présenter la mutuelle de groupe. Les adhérents peuvent économiser jusqu'à 70%. (© l'Hebdo du Vendredi)

La cité sparnacienne sera la première ville de Champagne-Ardenne à se lancer dans l'aventure des mutuelles groupées, aussi appelés mutuelles de groupe. Histoire de clarifier les choses, notons que la municipalité ne s'improvise pas mutualiste, mais elle s'inscrit dans l'action « Ma commune ma santé », en soutenant l'initiative d'une association ayant fait ses preuves. Chez Actiom, les membres ont déjà l'habitude de négocier la tarification des mutuelles. Consciente que le pouvoir d'achat des ménages est en baisse, la structure propose une solution pour permettre d'être couvert par une mutuelle sans dépenser des sommes faramineuses chaque mois. Hervé Houriez, l'un des sept dirigeants d'Actiom, a fait le déplacement à Epernay pour présenter le concept. « Il existe deux formules, à savoir la mutuelle individuelle ou celle d'entreprise. Nous mettons en place un troisième canal, où l'association représente ses adhérents auprès des assureurs. Le principe repose sur la mutualisation des coûts. Avec ce contrat de groupe, nous faisons baisser les tarifs. » Un résultat

impossible à obtenir pour un particulier qui tenterait de négocier seul face à sa mutuelle et une aubaine surtout pour les retraités, qui paient de plus en plus cher à mesure que leur âge avance. Actiom espère nouer des partenariats avec un millier de communes d'ici la fin de l'année. C'est dire si son idée répond à un réel besoin de la population. « Combien de personnes renoncent à leur mutuelle ? C'est dur à dire, reconnaît Annie Loyaux, adjoint au maire chargé des Affaires sociales et du Logement, par ailleurs vice-présidente du Centre communal d'action sociale. Nous accueillons environ 480 personnes par mois lors des permanences du CCAS. Il faut répondre aux besoins des populations en difficulté. »

Jusqu'à 70% d'économie : comment ça marche ?

Les contrats de santé mutualisés sont uniquement réservés aux résidents de la commune. Via l'adhésion à Actiom, les Sparnaciens qui le souhaitent pourront bénéficier de ces tarifs avantageux. « Nous travaillons avec deux partenaires, Miel mutuelle basée à Saint-Etienne et Pavillon prévoyance à Bordeaux, explique Hervé Houriez. Chacune des deux proposent trois formules différentes, économie, sécurité ou confort. » Le choix de la mutuelle et de la formule la plus adaptée s'effectuera lors d'un entretien individuel. Aucun questionnaire de santé n'est requis. Qui peut en profiter ? « Tout le monde, sauf les personnes bénéficiant déjà de la CMU ou d'une mutuelle d'entreprise. Il peut s'agir d'un demandeur d'emploi, d'un artisan, commerçant, étudiant ou retraité. Aucune condition d'âge ou de ressources n'est exigée pour adhérer. Quelle que soit la taille de la commune ou le nombre d'habitants qui souscrivent à ce système, les prestations restent les mêmes. Il est également compatible avec l'ACS, l'aide à la complémentaire santé, qui offre une déduction sur la cotisation auprès de l'organisme complémentaire. Selon la mutuelle et la formule choisie, les économies réalisables sont de l'ordre de 30 à 70%. Le dispositif se met doucement en route. Il démarre ce mois-ci par une série de rendez-vous publics (lire encadré). Les personnes ayant des questions sur leur mutuelle actuelle pourront aussi recevoir des conseils. Aux côtés de la Ville d'Épernay, Actiom veut agir concrètement pour redonner du pouvoir d'achat aux citoyens, pour que la santé ne devienne pas un luxe.

Fanny Lattach

Réunion et permanences

Afin de présenter le dispositif à l'ensemble de la population sparnacienne, une réunion publique aura lieu mardi 17 mars, à 18 h 30 au Palais des fêtes. Des permanences se tiendront à la mairie de quartier, les 10 et 27 mars, de 10 h à 13 h et de 14 h à 18 h. Renseignements auprès du CCAS au 03 26 53 37 50, de la Mairie de quartier au 03 26 55 76 60 et sur www.associationactiom.org.

Plus de 3 millions de Français n'ont pas de mutuelle

Fin 2014, l'Institut de recherches et de documentation en économie de la santé (Irdes) a dévoilé les résultats de son enquête sur les pratiques de santé. 3,3 millions de Français n'ont pas de complémentaire, soit 500 000 de plus qu'il y a deux ans. Plus d'un quart de la population française dit se priver de soins pour des raisons financières. Le phénomène s'accroît avec la crise économique et la baisse du pouvoir d'achat. Les chômeurs sont 14% à ne pas bénéficier d'une complémentaire. Les jeunes aussi sont touchés, car leur budget restreint ne leur permet pas de payer une mutuelle. Quant aux seniors, ils ne peuvent souvent plus se permettre de débours des cotisations devenues trop chères à mesure qu'ils prennent de l'âge.